

adresse de renvoi :

DREAL Normandie
Service Ressources Naturelles
Cité Administrative
2, rue Saint-Sever
76036 ROUEN Cedex

Consultation du public - dérogation espèces protégées Université La Rochelle – Baie des Veys (50)

Conformément à l'article L.123-19-2 du code de l'environnement relatifs à la participation du public à l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire, vous êtes invités à donner votre avis sur un projet d'arrêté préfectoral en réponse à une demande de dérogation à la protection des espèces pour déroger à l'article L411-1 du code de l'environnement.

Cette demande de dérogation à l'article L411-1 porte sur la pose de balises sur des Phoques veaux marins présents en baie des Veys (50), dans le cadre du projet éolien en mer de Courseulles-sur-Mer

Consultation ouverte du 1er au 15 septembre 2020.

Il y a 5 questions dans ce questionnaire.

Remarque sur la protection de la vie privée

Ce questionnaire est anonyme.

L'enregistrement de vos réponses ne contient aucune information d'identification sur vous, à moins qu'une question ne vous ait été posée dans ce sens. Si vous avez répondu à un questionnaire utilisant des invitations, vous pouvez être assuré(e) que le code de l'invitation n'est pas enregistré avec votre réponse. Les invitations sont gérées dans une base de données séparée qui n'est mise à jour que pour indiquer si vous avez ou non utilisé votre invitation pour remplir le questionnaire. Il n'y a aucun moyen de faire le lien entre les invitations et les réponses enregistrées pour ce questionnaire.

1 La description et les objectifs de la demande, pages 2 à 6, vous paraissent-ils suffisamment argumentés ?

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

oui

☐

non

☐

sans opinion

☐

Veillez saisir votre commentaire ici:

2 Votre avis général sur la demande de dérogation présentée par l'université de La Rochelle au titre de l'article L.411-1 du code de l'Environnement pour le suivi téléométrique de Phoques veaux marins en baie des Veys (50) :

Veillez saisir votre commentaire ici:

3 Votre nom (facultatif) :

4 Votre prénom (facultatif) :

5 Votre commune de résidence :

Merci pour votre participation

Les participation à la consultation doivent être postées avant mardi 15 septembre minuit, le cachet de la poste faisant foi, pour être recevables et intégrées à la synthèse